

Charte et cahiers des charges des contrats Natura 2000

du site FR2200362

Dans ce Tome sont présentés la **charte Natura 2000**, les **Engagements de Bonnes Pratiques** (EBP) et les **cahiers des charges des mesures** contractualisables sur les sites, ainsi que les **cahiers des charges des travaux réalisables en régie**.

- **La Charte Natura 2000**

La **Charte Natura 2000** permet de s'investir volontairement dans la conservation des habitats et espèces, en souscrivant par type de milieu à des engagements simples, conformes aux objectifs du Docob (Tome 1) et dont la mise en œuvre n'implique pas ou peu d'engagement financier. Elle rassemble l'ensemble des bonnes pratiques à respecter sur les sites.

- **Les Contrats Natura 2000**

- **Les Engagements de Bonne pratiques**

Tout contractualisant se doit de respecter les **Engagements de Bonnes Pratiques** qui sont un ensemble de mesures à caractère obligatoire ne donnant pas lieu à une contrepartie financière.

- **Les mesures de gestion Natura 2000**

Trois types de **mesures** sont présentés :

- ✦ Les contrats non-agricoles et non-forestiers (sur devis et en régie),
- ✦ Les contrats forestiers hors zones agricoles (sur devis et en régie),
- ✦ Les contrats agricoles (ou MAE-t).